



Phototypie Sadag.

PIERRE PREVOST (1751-1839)  
PAR JAMES VIBERT

UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

# SÉANCE SOLENNELLE

DE

DISTRIBUTION DES PRIX  
DE CONCOURS

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS

Remise du Buste de Pierre Prevost

PAR LA

FACULTÉ DES SCIENCES

5 JUIN 1913



378.4

(949.442)

DIE

GENÈVE  
IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG

1913



# RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1912-1913

PAR

**M. le Prof. Albert MAYOR**

---

Mesdames et Messieurs,

**L'**INDICE caractéristique de la prospérité d'une « Université, » écrivait mon prédécesseur, M. Montet, dans son rapport de 1911, « c'est l'accroissement progressif et continu « du nombre de ses étudiants. » Nous avons dépassé alors le chiffre de 2000 inscriptions, étudiants et auditeurs. Au cours de l'année 1912-1913, ce chiffre s'est réduit à 1858 pendant le semestre d'hiver, et à 1669 pendant le semestre d'été, bien que le nombre de nos étudiants réguliers ait augmenté. Ce fléchissement ne doit cependant pas être considéré comme une preuve de déchéance. Il est dû uniquement à la guerre des Balkans. Ce trouble dans notre statistique est d'ailleurs le seul, d'ordre matériel au moins, qui soit résulté, pour l'Université, du terrible ébranlement auquel nous venons d'assister angoissés. Pendant les

quelques semaines qui ont précédé la déclaration de guerre, malgré une agitation bien compréhensible parmi ceux de nos étudiants qui allaient être appelés sous les drapeaux, alliés les uns, mais ennemis les autres, le Recteur n'a pas eu à réprimer le moindre désordre. Quelques graffiti, regrettables à coup sûr, mais témoignage peut-être de connaissances archéologiques qui seront l'excuse de leurs auteurs, et ce fut tout. Aujourd'hui l'horizon s'est éclairci. L'image bénie de la paix se lève et le cœur de ceux, nombreux dans cette enceinte, qui comptent dans les deux camps d'anciens élèves si ce n'est des amis, se sent enfin allégé. Vainqueurs et vaincus vont se coudoyer de nouveau dans notre maison. Le fait qu'ils ont un idéal commun, idéal qui les pousse à élargir le champ de leurs connaissances afin de bien servir chacun sa propre patrie, les aidera, comme aussi la générosité de leur âge, à reprendre la vie de bonne camaraderie qui était la leur avant cet orage.

D'ailleurs ces principes de bonne camaraderie paraissent régir la vie de nos étudiants. Le Recteur, en tous cas, n'a jamais eu à exercer les fonctions de gardien de l'ordre que lui confère la loi. Mieux encore, la jeunesse universitaire s'est plu à lui rendre agréable sa tâche un peu absorbante, en lui témoignant, en chaque occasion, une affection dont il est touché et en lui offrant le délassement de nombreuses soirées littéraires et musicales, toutes fort intéressantes.

Parmi ses clients, notre Université compte, comme vous le savez, des hôtes d'été. Nos cours de vacances de français moderne, qui leur sont destinés et qu'a dirigés M. J. Dubois, privat-docent, ont compté 261 participants. Malgré une concurrence très active et toujours croissante, ils attirent chaque année une clientèle fort nombreuse.

Pour la première fois, la Faculté de Théologie a institué,

au mois de juillet dernier, des cours de vacances qui ont été très fréquentés.

Nous avons eu le chagrin de perdre cette année un de nos professeurs honoraires, M. Louis Bridel, et deux de nos collègues de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales, MM. Ferdinand de Saussure et Emile Redard.

M. Bridel, qui fut doyen de la Faculté de Droit de 1895 à 1896, nous avait été enlevé, il y a 13 ans, par l'Université de Tokio. C'est en pleine activité que, le 23 mars dernier, il fut brutalement arraché à l'affection de sa famille et de ses élèves. L. Bridel s'était intéressé tout spécialement à la situation juridique de la femme; il avait été désigné, en particulier, avec MM. Huber et Schreiber, pour examiner le premier avant-projet du Code civil suisse concernant les effets du mariage. Le souvenir de son activité dans notre Université est demeuré présent à la mémoire de tous. C'est à la fois du très distingué collègue, et du Suisse illustrant sa patrie à l'étranger, que nous déplorons aujourd'hui la mort prématurée.

Au lendemain du jour où nous avons appris que M. Ferdinand de Saussure, malade depuis quelques mois, venait de succomber, l'Université recevait cette dépêche :

« Recteur Université Genève. — L'Ecole des Hautes  
« Etudes de Paris apprend avec le plus vif regret le décès  
« prématuré de Ferdinand de Saussure qu'elle a compté  
« longtemps parmi ses plus éminents professeurs. Elle  
« désire s'associer aux hommages rendus sur la tombe  
« du linguiste génial. Elle exprime à la famille et au corps  
« enseignant de Genève sa cordiale condoléance. »

Elle était signée du nom d'un des plus grands parmi les linguistes européens, Havet. Et lorsque la triste nouvelle eût été transmise aux Universités avec lesquelles nous sommes en relation, parmi d'innombrables lettres de condoléances, nous reçûmes de Königsberg la suivante :

Euer Magnificenz

bitte ich im Namen und Auftrage der Albertus-Universität zu Königsberg der altberühmten Schola Genevensis unser tiefstes Beileid zum Abscheiden Ihres ausgezeichneten Mitglieds, des Herrn Professors Ferdinand de Saussure, auszusprechen.

Der Verlust, der Ihre Hochschule betroffen hat, wird von der gesamten wissenschaftlichen Welt betrauert. Der Heimgegangene, der schon in seinem Erstlingswerk die indo-germanische Sprachwissenschaft in ganz neue Bahnen gelenkt hat, war einer der hervorragenden Führer im Reiche der Geisteswissenschaft und wurde bei allen, auch ausserhalb des engeren Kreises der Philologie wegen seiner grossen, überall anregenden und fördernden Forschungen mit der höchsten Verehrung genannt. Alle Arbeiten aus seiner Feder tragen den Stempel der Genialität und bezeugen den hohen Sinn des grossen Gelehrten, der sein Leben in opferwilliger, selbstloser Tätigkeit der Erkenntnis der Wahrheit gewidmet hat.

Das Angedenken an diesen vortrefflichen und bedeutenden Gelehrten und an die Ideen, die neues unvergängliches Licht spendet haben, wird unvergesslich sein.

I. V. : KRAUSKE.

J'ai laissé parler ici ceux dont on ne peut suspecter ni la haute compétence ni la parfaite impartialité. J'ajoute cependant que si Genève avait pu ramener et conserver dans ses murs ce savant de premier mérite, ce fut grâce au patriotisme de de Saussure, qui l'empêcha de répondre aux appels venus de Paris. Et cependant ce qui l'y attendait, ce n'était rien moins que la succession à la chaire de Michel Bréal.

M. Emile Redard occupait depuis 1895 la chaire de littérature des langues du Nord. A son enseignement il se donnait avec un entrain, une vie, qui en doublait l'intérêt et qui lui valait la sympathie de ses nombreux élèves. Cette sympathie, il la retrouvait chez ses collègues, qui appréciaient l'aménité et l'enjouement de son caractère. Lui aussi, il aimait son pays et son Académie. Il en a donné

la preuve par le legs qu'il a fait à la Faculté des Lettres et des Sciences sociales, d'une partie importante de sa bibliothèque.

Nous avons encore perdu deux de nos docteurs honoris causa : M. Ed. Sulzer-Ziegler, un nom marquant dans l'industrie de notre pays et dans la politique fédérale, et M. Dantchoff, président de la Haute Cour de cassation de Sofia, ancien ministre de la justice.

M. Sulzer-Ziegler avait été nommé D<sup>r</sup> h. c. de notre Université en raison de la part qu'il avait prise à la construction du tunnel du Simplon. Il était un de nos bienfaiteurs : nous lui devons un don de 5000 fr., fait à la caisse des subsides pour les étudiants suisses, et mentionné en son temps dans un rapport de M. Chodat.

Il est une figure encore que nous ne reverrons plus. C'est celle d'un homme qui, bien que n'appartenant pas à l'Université, lui était demeuré profondément attaché depuis l'époque où il suivait l'enseignement de notre vieille Académie. M. Ed. Revaclier était la cheville ouvrière de notre Comité de Patronage des étudiants étrangers. Sa connaissance de la Russie, où il avait passé de longues années en qualité de précepteur, nous le rendait particulièrement précieux. Nous devons à sa mémoire ce témoignage reconnaissant.

Nous avons le chagrin de voir deux de nos collègues abandonner leur enseignement. Malgré les démarches qui ont été faites auprès de lui, M. Maurice Bedot, professeur extraordinaire de zoologie générale, vient de nous quitter, suivi des regrets unanimes de ses anciens collègues. Il a désiré consacrer toute son activité à la direction du Muséum d'histoire naturelle et aux nombreux devoirs qu'entraîne cette charge, dans laquelle il peut continuer, d'ailleurs, à rendre de grands services à l'Université.

M. le Professeur J.-L. Prevost est, contrairement à

toute apparence, atteint par la limite d'âge. Au nom de ses collègues, le Recteur aura sous peu l'occasion de lui témoigner tous les regrets que cause sa retraite. Mais dès aujourd'hui, et dans ce rapport, il doit trouver l'assurance de la respectueuse affection que lui ont vouée ceux avec lesquels il a collaboré successivement au cours d'une carrière professorale de près de 40 années. Il leur est difficile de concevoir, et pénible d'accepter cette idée que le semestre prochain s'ouvrira en dehors de sa présence. M. Prevost a été nommé par le Conseil d'Etat professeur honoraire. — Nous venons d'apprendre qu'il sera remplacé par M. le Dr Battelli, qui le seconde depuis de nombreuses années, et dont chacun a pu apprécier la science et le zèle.

Deux professeurs extraordinaires ont été nommés au cours de l'année présente : M. Eberhard F. Bruck, qui remplace dans la chaire d'histoire du droit romain M. le Prof. Bruns, appelé à Berlin; et M. Emile André, qui remplace M. M. Bedot dans la chaire de zoologie générale.

Deux de nos professeurs extraordinaires ont vu leur mandat renouvelé : Ce sont M. P. Oltramare (histoire des religions) et M. A. Baumgarten (droit pénal allemand).

Trois de nos collègues sont en congé : M. le Conseiller d'Etat William Rosier, remplacé par M. E. Chaix; M. Raoul Gautier, suppléé par MM. Cailler, Sarasin et Chaix, qui se sont distribué les divers éléments de son enseignement; enfin M. Jules Nicole, que remplace M. G. Nicole.

En outre M. L. Wuarin a fait cette année le cours d'histoire économique, tandis que deux de nos privat-docents, MM. Ch. Bally et A. Secheyay remplaçaient M. F. de Saussure.

Deux autres privat-docents ont été nommés professeurs

dans des universités suisses : M. Sauser-Hall, à Neuchâtel (chaire de droit civil comparé) et M. B. Huguenin, à Berne (chaire de pathologie générale et de parasitologie de la Faculté de médecine vétérinaire).

Les privat-docents inscrits au programme pour la première fois cette année sont :

*Faculté des Sciences* : MM. F. FAVRE, A. KAUFMANN, L. REUTTER, P. WENGER.

*Faculté des Lettres et des Sciences sociales* : MM. J. WIDMER, R. MESZLENY.

*Faculté de Droit* : MM. BIANQUIS, W. STEINBRUCK, S. ERZINKIAN.

*Faculté de Médecine* : M<sup>lle</sup> CHAMPENDAL, MM. P. RÆTHLISBERGER, F. GUYOT, E. VON KÆHLER.

**GRADES CONFÉRÉS PENDANT L'ANNÉE 1912-1913**

	Baccalauréat.	Licence.	Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.	Diplôme de Pharmacien.	Doctorat.	TOTAL
Sciences. . . .	13	—	7	2	19	41
Lettres et Sciences sociales	3	13	—	—	4	20
Droit . . . . .	—	24	—	—	2	26
Théologie . . . .	4	—	—	—	—	4
Médecine . . . .	96	—	—	—	62	158
Total. . . . .	116	37	7	2	87	249

La Faculté de Théologie a proposé à l'Université de conférer le doctorat h. c. à M. le pasteur Babut, de Nîmes, dont l'on fêtait le 50<sup>e</sup> anniversaire d'activité pastorale. M. Babut, duquel on est étonné qu'il n'occupe point une chaire professorale, ne doit d'être demeuré étranger à

l'enseignement qu'au refus qu'il a toujours opposé aux démarches faites auprès de lui, ainsi qu'à ses préférences pour le pastorat. L'Université est entrée dans les vues de la Faculté de Théologie et le 3 décembre 1912 le Conseil d'Etat a approuvé la nomination de M. Babut.

Nos relations avec l'étranger se sont traduites surtout, en raison de la manie des congrès et festivités qui paraît être une des caractéristiques de notre époque, par de très nombreuses délégations. Nous avons été représentés :

Au 5<sup>e</sup> Congrès international des mathématiciens à Cambridge par M. Fehr; au Congrès international des sciences historiques à Londres par M. Ed. Naville; au 3<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie à Rome par M. F. De Crue; au 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Ecole polytechnique de Riga par M. L. Duparc; au 9<sup>e</sup> Congrès international de zoologie à Monaco par MM. E. Yung et Ch.-Eug. Guye; au 10<sup>e</sup> Congrès international de géographie à Rome par M. E. Chaix; au 250<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté de Médecine de Dublin par M. A. Eternod; au 350<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Royal Society à Londres par MM. Ed. Naville et Ph.-A. Guye; au Congrès d'histoire des religions à Leyde par M. P. Oltramare; au Congrès de psychologie et de physiologie sportives à Lausanne par M. Ed. Claparède; au Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques à Genève par M. E. Yung; aux fêtes de J.-J. Rousseau à la Sorbonne par M. B. Bouvier; au jubilé du D<sup>r</sup> Prof. Kocher à Berne par MM. Girard et Kummer. Notre collègue M. Ed. Claparède a, d'autre part, représenté la Confédération au Congrès international de l'éducation physique à Paris. Au 1<sup>er</sup> Congrès international de pathologie comparée à Paris, M. J.-L. Prevost, en qualité de doyen du comité suisse, a pris la parole à la séance inaugurale; et M. Beuttner a été l'un des présidents d'hon-

neur du 6<sup>e</sup> Congrès d'obstétrique et de gynécologie à Berlin.

Nous avons en outre envoyé par lettre nos félicitations et nos vœux à diverses institutions et aux comités de certains Congrès : à l'institut Rice (Houston, Texas), au sujet de sa fête de fondation; au Mount Holyoke College, à l'occasion de l'installation d'un nouveau président; à l'Etat de New-York qui inaugurerait de nouveaux bâtiments académiques; au Musée pédagogique de Kief à l'occasion de son inauguration; au 4<sup>e</sup> Congrès international d'hygiène scolaire à Buffalo; au 12<sup>e</sup> Congrès international de géologie au Canada.

En 1911, M. Montet signalait le fait que l'Université de Harvard avait choisi Genève comme siège, sur le continent, de la session qu'elle organise chaque année au profit des élèves qui, résidant en Europe, désirent être admis à suivre ses enseignements. En 1912, le fait s'est reproduit, et cette année la même demande nous a été adressée. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Certains d'entre nous ont été appelés à donner des conférences à l'étranger. En juin 1912, il avait été demandé à M. Montet une conférence sur le Maroc, qui fut donnée à Bonneville. M. Ed. Claparède a été chargé par le ministère des sciences et des arts de Belgique de faire à Bruxelles, aux inspecteurs primaires de l'Etat, une série de leçons sur la psychologie appliquée à l'éducation; la société Urania de Vienne, la société de philosophie de Paris, la société pour l'étude de l'enfant de La Haye, l'ont également prié de leur donner un certain nombre de conférences. M. Bernard Bouvier a, de son côté, été appelé à Bonn.

Le Recteur a eu connaissance du fait que deux de nos privat-docents avaient reçu des demandes du même genre : M. F. Roget a exposé, en été 1912, à l'Ecole des

Sciences économiques et sociales de l'Université de Londres, le droit constitutionnel suisse et l'organisation militaire de notre pays, sujets qu'il avait déjà eu l'occasion de traiter dans les mêmes conditions en 1911; et M. Ch. Bally a fait à la Sorbonne, en février 1913, les deux premières des conférences que la Société de linguistique de Paris avait instituées pour répandre les idées nouvelles concernant la science des langues.

A Genève même, l'Université a été représentée à diverses solennités, particulièrement aux fêtes de J.-J. Rousseau; à celle en l'honneur de F. Chiesa, où plusieurs de nous se sont rencontrés; aux séances commémoratives de l'Escalade et de la Restauration, auxquelles le Recteur et le Vice-Recteur ont assisté. Nos collègues étaient en nombre à la séance d'inauguration de l'Institut J.-J. Rousseau (Ecole des Sciences de l'Education).

En outre, MM. E. Yung, L. Duparc, Ph.-A. Guye, R. Chodat, A. Malsch et E. Borel ont fait des conférences à l'Université ouvrière.

Au cours de l'année 1912-1913 ont été nommés :

M. L. Duparc, membre correspondant de l'Académie impériale des Sciences de St-Petersbourg. — MM. Ph.-A. Guye et Ch. Græbe, correspondants de l'Institut de France (Académie des Sciences). — M. R. Chodat, membre correspondant de la British Association for the Advancement of Science. — M. E. Yung, membre d'honneur de l'American Institute for scientific research. — M. Ed. Claparède, membre d'honneur de l'Institut national belge de Pédologie; membre d'honneur de la Société hongroise pour l'étude de l'enfant; membre d'honneur de l'American Society for physical research. — M. Ed. Naville, membre correspondant étranger de l'Académie impériale des Sciences à Vienne; membre correspondant honoraire de l'Association britannique pour l'avancement de la

science. — M. A. Eternod, honorary fellow of the Royal Academy of Medicine, de Dublin. — M. J. Reverdin, associé étranger de l'Académie de Médecine de Paris. — MM. G. Meumann et M. Askanazy ont reçu la décoration de l'ordre de l'Aigle rouge de 4<sup>m</sup>e classe de Prusse.

Enfin la direction de l'Exposition d'hygiène, à Dresde, a conféré à M. H. Cristiani un diplôme d'honneur pour son exposition du Laboratoire d'hygiène de l'Université.

Le Président de la Société académique nous a informé qu'à l'occasion de l'anniversaire de 1814, cette Société créait trois bourses de 600 fr. chacune en faveur d'étudiants de Bâle, Berne et Zurich, qui seraient désignés par leur Recteur et qui viendraient faire une année d'études à Genève. La lettre qui nous donnait cette bonne nouvelle recommandait ces trois jeunes gens à notre bienveillant intérêt. Il est superflu d'affirmer qu'il ne leur manquera point.

La Société académique, on le sait, nous aide de tout son pouvoir à maintenir à la hauteur des exigences modernes l'instrumentation de nos laboratoires et notre matériel de démonstration. Nous ne saurions lui en être trop reconnaissants, et c'est un devoir pour le Recteur que de recommander cette institution à l'attention de cet auditoire. Au fur et à mesure que se développe la science, les frais qu'ont à supporter les Universités deviennent plus importants : à tel point qu'on peut prévoir le moment où les budgets de certains Etats seront insuffisants à soutenir la lutte. C'est alors qu'il deviendra, non plus utile, mais urgent, que l'initiative individuelle accoure, par l'intermédiaire d'une société auxiliaire, à l'aide du budget officiel. D'une institution telle que la Société académique, devrait faire partie tout ancien étudiant genevois ayant bénéficié de notre enseignement universitaire.

En outre des dons reçus de la Société académique, nous

devons mentionner ceux faits à l'Institut botanique par M. B. Reber, qui lui a remis son excellent herbier; par M<sup>me</sup> Naville de Pourtalès, qui lui a offert les *Nova genera*, une publication de valeur inappréciable; et par M. W. Barbey, qui lui a transmis 500 des volumes de son importante bibliothèque botanique. L'Université tient à adresser ses vifs remerciements à ces généreux donateurs.

Puisque nous parlons de l'Institut botanique, n'oublions pas de mentionner la touchante « fête de famille » qui a réuni, au commencement du mois de mars, les élèves de M. le Prof. Chodat autour du maître aimé, dans le laboratoire dont l'on commémorait la fondation datant de 20 ans.

L'Université a reçu deux legs : celui fait à la Faculté des Lettres et des Sciences sociales par M. le Prof. Redard et qui a été indiqué plus haut, et celui de M. le Dr Hilt à la Faculté de Médecine, laquelle devra attribuer à l'auteur de la meilleure thèse présentée en 1914, l'intéressante collection que constitue le Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales.

C'est à la fin de juillet 1912 qu'est entré en activité le nouveau statut de la Caisse de retraite des Professeurs. Les modifications apportées à l'ancien statut ont permis l'abaissement à 65 ans, de l'âge où la retraite pourra être accordée sans que le requérant ait à arguer de quelque infirmité; elles ont rendu possible aussi l'institution d'une caisse des veuves. Cette caisse, M. Chodat en appelait la création dans son rapport de 1910 et la recommandait vivement à la bienveillante attention de donateurs éventuels; puissent-ils apparaître nombreux, maintenant qu'ils sauront où déposer leur obole.

L'artisan principal de ces modifications bienfaisantes, celui qui fut constamment sur la brèche pour nous les faire obtenir, méritait bien, de l'Université, une marque

de reconnaissance. C'est pourquoi, au commencement du semestre d'hiver, le Recteur, accompagné du Bureau du Sénat et de MM. Martin et Fehr, se rendait chez M. le Prof. Cailler, non seulement pour lui présenter un modeste souvenir qui devait rendre toujours présente à sa mémoire l'affection de ses collègues, mais surtout pour lui dire toute cette affection avec leurs remerciements sincères; c'est encore pourquoi il doit être fait mention dans ce rapport de cette visite tout amicale.

Parmi les crédits accordés cette année à l'Université, le plus important est celui que vient de voter le Grand Conseil et qui permettra l'organisation de notre secrétariat ainsi que l'agrandissement du bureau du caissier-comptable. Ces améliorations ont été rendues possibles du fait que les locaux occupés dans notre bâtiment par le laboratoire de Géologie étaient devenus insuffisants. Ce laboratoire ayant été transporté dans l'une des maisons de la rue de Candolle, l'amphithéâtre des mathématiques, devenu lui-même trop étroit, pourra prendre sa place. Ceci laissera disponible une salle qui, transformée, pourra enfin donner asile à notre dévoué secrétaire, M. Roussy, jusqu'ici entreposé, si j'ose m'exprimer ainsi, dans cette salle du Sénat d'où venaient le chasser trop souvent les séances de ce corps, du Bureau, d'une Faculté, d'une Commission, quand ce n'étaient pas de simples sessions d'examens. Les Recteurs qui, mieux que personne, ont pu se rendre compte des difficultés créées par cet état de choses dont notre secrétaire ne triomphait que grâce à une bonne volonté inlassable, se féliciteront les premiers. Leurs collègues, qui bientôt pourront trouver au secrétariat tout une série de documents, souvent très utiles, mais qu'on ne peut aujourd'hui consulter facilement, ne tarderont pas à les imiter.

Quant à l'agrandissement du local de la Caisse, agran-



dissement devenu urgent par le fait de l'augmentation du nombre des étudiants, il pourra être réalisé grâce à l'obligeance de M. le Prof. Ch.-E. Guye, qui a bien voulu accepter qu'un de ses laboratoires fût transféré dans l'ancien auditoire de Physique, transformé à cet effet.

L'événement dominant de l'année universitaire qui va se terminer, est le rejet, par le peuple, de la loi adoptée par le Grand Conseil au cours de sa session d'automne 1912. Si délicat qu'il soit d'aborder un sujet duquel on a écrit qu'il dressait l'Université contre le peuple, duquel encore on a pu penser qu'il divisait l'Université contre elle-même, il paraît bien difficile que ce rapport annuel n'en fasse qu'une mention superficielle et sans proportions avec l'importance du fait. D'ailleurs, nous ne pouvons négliger cette occasion qui s'offre à nous d'affirmer bien haut que dans le sein du Sénat universitaire il est un point sur lequel il n'y a qu'un sentiment : c'est au sujet de ce double principe essentiel qu'un établissement d'études supérieures tel que le nôtre doit, pour remplir son rôle, se développer de façon ininterrompue ; et qu'il est non moins urgent que les études universitaires puissent être, dans leurs applications, mises à la portée d'un nombre toujours plus grand d'individus. Si, en face de la loi élaborée par le Grand Conseil, il s'est formé, dans le sein de notre assemblée, deux groupements opposés, c'est simplement que les uns considéraient cette loi comme devant réaliser l'idéal commun, tandis qu'aux autres il paraissait n'y avoir là qu'une illusion, les éléments du projet nouveau ne pouvant conduire, selon eux, qu'à des solutions incomplètes, quelquefois dangereuses. Il était, par exemple, un article qui leur paraissait renfermer un germe particulièrement délétère, en ce sens qu'il pouvait permettre facilement un recrutement du corps professoral qui ne fût pas commandé par le seul souci scientifique. Or, favoriser de pareilles prati-

ques, c'est s'exposer, remontant vers un passé lointain, à revenir indirectement à des méthodes oppressives dont l'action stérilisante n'est que trop connue. « Aucune lisière, a écrit de façon excellente l'un de mes prédécesseurs, M. Chodat, ne doit venir limiter les droits de la libre recherche. Aucune autorité ne doit barrer le chemin de la pensée libre ».

Mais, quoi qu'il en soit, la division que l'on croyait constater dans le sein du Sénat universitaire n'était que fort superficielle, puisque tous étaient d'accord quant au but à atteindre et que seuls les moyens à employer faisaient l'objet de la discussion. Il est permis d'espérer que la formule ne tardera pas à être dégagée qui satisfera tout le monde.

Quant à cette supposition, non moins inquiétante, qu'il existait une mésentente entre l'Université issue du peuple genevois et ce peuple lui-même, ce dernier y a répondu de la façon que l'on sait. Il est vrai que, pour autant que l'on peut analyser les mobiles qui, dans les votations de ce genre, guident l'électeur, l'opinion publique semble avoir été inquiétée, plus que le Sénat universitaire, par la façon dont la loi organisait certains enseignements nouveaux du groupe des sciences sociales et économiques. Mais il ne serait nullement difficile à l'Université de tenir compte des critiques faites à ce sujet dans les milieux compétents, sans renoncer pour cela aux principes qu'elle avait adoptés dans le but de développer les études sociales.

Pour ce qui est de l'enseignement commercial, par exemple, les intéressés estiment qu'en devenant trop exclusivement académique, il cesse d'être réellement utile à ceux auxquels on le destine. D'autre part, l'immatriculation, à l'Université, d'élèves n'ayant fait que trois années d'études secondaires supérieures (élèves des écoles de

commerce), aurait introduit, dans nos auditoires, des étudiants n'ayant pas la préparation nécessaire pour suivre avec fruit un enseignement réellement universitaire. En effet, alors que dans tous nos établissements d'instruction publique les étapes se suivent de façon régulière, il serait étrange que ce fût au moment même où les études demandent une préparation plus complète et plus sûre qu'on pût, sans inconvénient, brûler ces étapes. L'on oubliait aussi qu'en ouvrant plus largement les portes de l'Université pour réparer, disait-on, une injustice, d'ailleurs imaginaire, on en créait une autre, réelle celle-ci, à l'égard de ceux qui, fréquentant les diverses sections de notre Collège, s'imposent les sacrifices de temps et de travail nécessaires pour accéder, dans de bonnes conditions, aux études académiques.

Or l'Université peut facilement satisfaire aux desiderata indiqués comme aux objections formulées, et ceci sans que soient imposés à l'Etat les dépenses qu'exigerait la fondation d'une Ecole des hautes études commerciales entièrement indépendante. Il suffirait pour cela de créer un Institut commercial, section de l'une de nos Facultés, conservant donc un caractère universitaire et bénéficiant de certains cours donnés actuellement dans ce bâtiment, mais qui jouirait cependant de quelque autonomie. Celle-ci devrait être suffisante pour permettre, d'une part, que soient admis à l'Institut commercial des élèves ne se trouvant point dans les conditions requises pour être immatriculés à l'Université, et, d'autre part, que des maîtres n'appartenant pas à cette dernière puissent y donner les leçons exigées par la spécialisation des études. Dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales, le Séminaire de français moderne fait déjà appel à des maîtres du dehors.

La création, dans le sein de notre Académie, d'Ecoles

spéciales ou d'Instituts conservant un certain degré d'autonomie et dotés d'un directeur, parfois aussi d'un Conseil qui leur soit propre, est bien le moyen le plus pratique, semble-t-il, pour permettre à notre Etablissement d'instruction supérieure de voir ses enseignements rayonner toujours plus largement, sans que pour cela il cesse de demeurer cet asile des études philosophiques et désintéressées que doit être une Ecole scientifique digne du nom d'Université. C'est dans ce qui deviendrait comme le cœur de cet organisme nouveau et plus complexe que nous rêvons, c'est dans ce refuge de l'âme universitaire, qu'il n'eût été ni logique, ni avantageux d'introduire des éléments étrangers aux côtés philosophiques de la culture secondaire, et déjà très spécialisés dans une direction éminemment pratique.

Par contre, dès longtemps l'unanimité, j'ose le dire, des professeurs de notre Université se préoccupe du fait que certaines des forces intellectuelles préparées aux études universitaires sont perdues pour notre pays, faute de pouvoir acquérir tout leur développement sous l'influence de l'enseignement de nos Facultés. Il existe bien une Caisse de secours aux étudiants suisses, fondée en 1886 et qui a rendu des services que personne, à coup sûr, ne songe à méconnaître. Mais il apparaissait à chacun de nous que son action devait être complétée et que, d'autre part, notre système d'exemption de la finance scolaire, juste et suffisant dans certains cas, ne l'était plus en face de circonstances spéciales. Et cependant une démocratie bien organisée ne doit point laisser s'égarer inutilisées les mentalités particulièrement adaptées aux recherches universitaires. Cette préoccupation s'est fait jour, dans le Sénat, sous la forme d'une proposition, due à M. le prof. Ed. Claparède et ayant trait à la création de bourses destinées à subventionner, au cours de leurs études, les personnes que

leur travail et leurs capacités désigneraient à l'attention de leurs maîtres, tandis que leur état de fortune risquerait de les tenir éloignées des études supérieures. La proposition de M. Claparède est en ce moment soumise à l'examen d'une commission. Nous souhaitons vivement qu'elle puisse trouver sa forme pratique. Elle supprimerait les derniers vestiges d'une inégalité possible en ce qui concerne les facilités d'accès aux voies scientifiques, vestiges infiniment réduits d'ailleurs, quoi qu'en pensent ceux qui parlent de démocratiser l'Université.

Ce terme de démocratisation, qui a été employé lors de la discussion de la loi, signifierait-il qu'on eût fait ce rêve d'uniformiser les intelligences au point de leur conférer à toutes l'esprit scientifique proprement dit? Il semble indiquer en tous cas que ceux qui s'en sont servis méconnaissent absolument les sentiments réels des habitants de cette maison. Il me paraît du devoir du Recteur de donner à cet égard les explications devenues nécessaires. Si puériles que se vont montrer les accusations qu'il s'agira de réfuter, elles sont de l'ordre de celles qu'on ne saurait laisser se répéter sous peine de les voir s'accréditer, et sans danger pour nous de perdre cette sympathie de l'opinion publique qui nous est indispensable dans notre marche vers le progrès.

C'est grâce à la tyrannie des formules que l'image du savant enfermé dans sa tour d'ivoire hante encore certains esprits. Je ne crois pas que jamais, de nos jours, on ait essuyé un refus lorsqu'on est venu prier quelqu'un d'entre nous d'exposer, dans une conférence publique, un sujet qui fût de son ressort. Qu'une demande de ce genre vienne du Magistrat, qu'elle soit adressée par quelque une des nombreuses Sociétés que compte notre ville, elle est trop flatteuse pour être déclinée. Et d'ailleurs il n'est personne parmi nos collègues qui ne considère comme un

devoir et, à la fois, comme un honneur de contribuer à la diffusion, dans tous les milieux de notre population, de la science qu'il enseigne à l'Université. Mais encore ne pouvons-nous imposer notre parole : il faut que le désir de nous entendre nous soit exprimé.

D'autre part, sauf la restriction que viendra corriger, si elle a l'agrément des pouvoirs publics, la proposition de M. Claparède, l'Université, il faut le reconnaître, ouvre largement ses portes, et chacun de ceux qui ont passé par notre enseignement secondaire peut s'y trouver chez soi. Car ce n'est point dans cette enceinte, et pas plus chez les élèves que chez les maîtres, que pourrait fleurir cette notion singulière de la valeur de l'homme s'appréciant à l'importance de sa fortune. Ici, ce qui classe, c'est uniquement la qualité de l'intelligence, et c'est l'ardeur au travail.

Cette impression paradoxale que l'Université serait une sorte de groupement aristocratique, vient peut-être de ce que notre institution est catégorisée par la loi sous le titre : Enseignement supérieur. On oublie qu'elle partage ce privilège avec l'Ecole dentaire et avec l'Ecole des Arts industriels. On oublie surtout que le terme employé pour la désigner veut indiquer simplement qu'il s'agit d'un enseignement plus développé, plus spécialisé par rapport à cette culture, indistinctement nécessaire, que dispensent les enseignements primaire et secondaire. Il s'établit, dans l'esprit, cette confusion que le fait d'avoir suivi un enseignement de ce type confère quelque supériorité individuelle, et que les professions qui exigent des études universitaires préalables sont, dès lors, des professions supérieures. Or, lorsqu'on envisage de façon philosophique les groupements humains, on saisit aussitôt la vanité et l'absurdité de cette conception qu'il puisse y avoir des professions nobles par elles-mêmes. A chacun dans la société revient une tâche que, dans la règle, il a

librement consentie, dont l'importance varie peut-être, mais dont la valeur demeure positive pour le maintien de la prospérité sociale. La supériorité de l'individu ne dépend donc pas de la profession qu'il embrasse, mais de la façon dont il l'exerce, de la conscience qu'il apporte à son labeur, du dévouement qu'il témoigne au bien commun, en un mot de la somme d'altruisme dont il est capable. Le seul caractère spécial aux professions qui seront en général celles de nos élèves, c'est qu'elles comportent, vis-à-vis de nos semblables et vis-à-vis de la société, des responsabilités particulièrement sérieuses et qui rendront plus difficile, plus délicate leur tâche quotidienne. S'ils savent les comprendre, ces responsabilités, et parfois s'ils savent s'y sacrifier, ils feront partie de la seule aristocratie des temps d'aujourd'hui : celle des gens à haute moralité, qui, quel que soit le degré d'instruction qu'ils ont atteint, demeurent le ferment exclusif de tout progrès social.

Ce rapport est certes trop long; et, encore, l'obligation de se borner a empêché le Recteur d'y exposer l'ensemble des progrès que nous ambitionnons. Cet exposé eût achevé de démontrer combien est radicalement fausse l'idée qu'on se fait volontiers, en certains milieux, d'une Université immobiliste et quelque peu dédaigneuse des choses du dehors. Personne mieux que les universitaires, je le répète, ne se rend compte du fait que tout organisme social doit évoluer. Personne plus qu'eux n'ambitionne de voir l'idée à laquelle ils se donnent tout entiers rayonner plus largement chaque jour. Leur bonne volonté pour activer ce rayonnement est entière. Mais ils ne peuvent rien sans l'aide du peuple, fondateur de cette Ecole; ils ne peuvent rien que d'affirmer aux magistrats, ses mandataires, qu'ils trouveront toujours en eux, dans l'œuvre de développement de l'Université, des collaborateurs loyalement dévoués.

---